



# الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963

04 MAI 2022

N°REF 133 /CFR /FAF/2022.

**A, Monsieur le Président**  
**Du club CJS Ksar Hirane**

**Objet :** Notification de décision de la Commission Fédérale de Recours

**Affaire N° :** 33/2022, Recours du club CJS Ksar Hirane

**Monsieur ;**

Nous avons l'honneur de vous notifier la décision rendue par la Commission Fédérale de Recours de la FAF, lors de sa séance tenue le 27 avril 2022, relative à votre recours.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

**Cheffe de Département Juridique**

**L.MADANI**



**PJ. Copie LRF Ouargla**

شارع أحمد واكد ص.ب 39 دالي إبراهيم-الجزائر Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Ibrahim - Alger

Tél : 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08 / 09 http: www.faf.dz email: faffoot@yahoo.fr



# الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963

## DECISION DE LA COMMISSION FEDERALE DE RECOURS

SEANCE DU 27/04/2022

Affaire N° 33 Recours CJS Ksar Hirane

### Membres Présents

Mr Belkherroubi Abdou Président

Mr Guernouz Mohamed Membre

Mr Bourouba Djamel Membre

**Attendu** que le club sportif CJSKH Ksar Hirane a interjeté appel à l'encontre de la décision de la commission de discipline de la ligue régionale de football de Ouargla (affaire n° 629 rencontre AS Bouzid / CJSKsar Hirane du 18/03/2022) statuant comme suit :

« match perdu pour l'équipe du CJSKsar Hirane en faveur de AS Bouzid qui marque 03/00 ».

« défalcation de 06 points pour l'équipe du CJSKsar Hirane »

« 30 000 DA amende pour CJS Ksar Hirane ». (Art.62 RCFA Phase retour).

### En la Forme

Attendu que l'appel interjeté par le CJSKH est recevable en la forme.

### Au Fond

**Attendu** qu'il ressort des pièces versées au dossier et de la feuille de match que la rencontre n'a pas eu lieu du fait de l'absence de l'équipe du CJSKsar Hirane sur terrain.

Il ressort du rapport de l'arbitre et de la feuille de match que l'équipe du CJSKH est arrivée à 15heures 20 mn après que l'arbitre ait attendu le temps règlementaire pour constater l'absence de l'équipe du CJSKH.

**Attendu** que l'arbitre a constaté l'absence de l'équipe du CJSKH un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie ; que ce constat a été mentionné par l'arbitre sur la feuille de match conformément à l'article 78 des règlements. (arrivée du CJSKH à 15 heures 20 mn).

Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Ibrahim - Alger شارع أحمد واكد ص.ب 39 دالي إبراهيم - الجزائر

Tél : 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08 109 http: www.faf.dz email: faffoot@yahoo.fr



**Attendu** que pour justifier sa défection, le représentant du club appelant entendu en audience invoque un cas de force majeure du à un accident de circulation rencontré sur leur route, ayant bloqué la circulation pendant un moment ; ce qui les a mis en retard.

**Attendu** que les circonstances invoquées par le CJSKH ne peuvent être reconnues comme cas de force majeure pour se dégager de sa responsabilité ; d'une part il ne fournit aucun moyen de preuve de cet événement et d'autre part c'est là un événement qui devait être prévu par l'appelant et dont les effets pouvaient être évités ; un accident de circulation qui bloque la route peut être raisonnablement prévu par toute personne diligente.

Que l'appelant devait tout prévenir, tout mettre en œuvre et prendre toutes les précautions pour arriver à l'heure d'autant plus que son équipe déclare-t-il s'est arrêtée pendant quelques heures en cours de route pour se reposer, manger et s'attabler dans un restaurant avant de reprendre la route ; ce qui a accentué encore leur retard.

**Attendu** qu'il ressort de tout ce qui précède et après délibération, la commission fédérale de recours décide.

#### **Par ces Motifs**

Déclare l'appel recevable en la forme

Confirme la décision rendue en première instance par la commission de discipline de la ligue régionale de football de Ouargla dans toutes ses dispositions.

**Le Président de la Commission**

**A. Belkherroubi**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "A. Belkherroubi", written over the stamp.